

TAXE D'HABITATION 2015 : + 120 EUROS !

- La majorité municipale vient de réduire un abattement qui était appliqué depuis 1980... résultat : **+120 euros pour chaque foyer, en 2015**, quels que soient les revenus, quelle que soit la taille du logement.
- Malgré cela, le maire continue de prétendre qu'il n'augmente pas les impôts : c'est la « réduction d'un avantage fiscal » dit-il. Il considère donc les Arcisiens comme des privilégiés ?

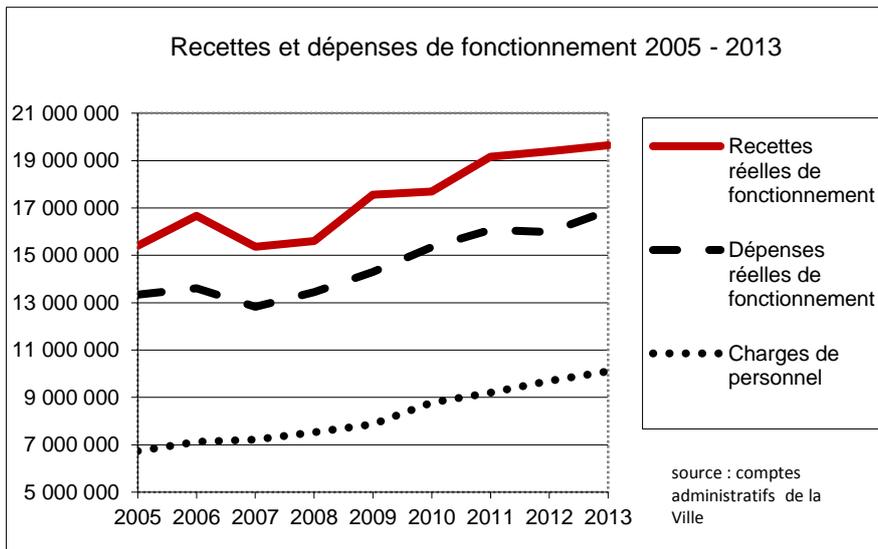
→ **C'est surtout une promesse non tenue. Une de plus.**

- Pour cacher ce tour de vis fiscal, le maire utilise le journal municipal (octobre 2014) pour accuser son prédécesseur, Claude VUILLIET, d'avoir mal géré notre ville pendant 19 ans.

→ **C'est une manipulation indigne qui n'honore pas le maire actuel...**

❖ Que reproche-t-il à Claude Vuilliet ?

- 1) « L'explosion des dépenses de fonctionnement »... Le journal municipal montre la courbe des dépenses... pas celle des recettes... et pour cause ! La voici :



> Pas de problème quand les dépenses de fonctionnement atteignent 17 Millions, **puisque les recettes sont à 20 Millions**

- 2) D'avoir engagé des investissements (Centre Technique, Gymnase)...
 - > La Ville est peu endettée (3 euros de dette sur 100 euros dépensés) et ce sont des équipements utiles. P. Benassaya les avait d'ailleurs votés quand il était dans l'opposition.

En fait, on reproche à Claude Vuilliet d'avoir doté notre ville des équipements dont elle avait besoin, et d'avoir embauché du personnel pour les faire fonctionner !

Le maire l'accuse même d'avoir creusé un trou de 1,3 M d'euros pour le budget... **de mars 2015 !** C'est une grossière manipulation.

Et qui a voté le budget 2014 le 28 avril dernier ? L'équipe actuelle.

« L'héritage » de Claude Vuilliet, Maire pendant 19 ans :

- ✓ **Ecoles** :
 - Rénovation/réhabilitation** de Vigée-Lebrun, Mistral, Chagall, le Parc et La Roseraie ;
 - Reconstruction** de l'école Gérard Reillon ;
 - Construction** des écoles Jean-Louis Barrault, Madeleine Renaud ;
- ✓ **Pôle culture** : réhabilitation de la ferme royale de la Tremblaye, avec la médiathèque, la salle des fêtes ; l'espace associatif, la Grange (théâtre et cinéma) ;
- ✓ **Petite enfance** : création de la structure Jacques Demy avec une crèche de 50 berceaux ;
- ✓ **Pôle jeunesse** : nouvelle MJC (avec salle de concert, L'Abri-Blues) ;
- ✓ **COSEC** : création de 2 nouvelles salles, d'un terrain de football synthétique ;
- ✓ Création des **salles associatives** du Vieux Bourg, de la salle Robert Vigier ;
- ✓ Création du **quartier de la Croix Bonnet** et du canal paysager ;
- ✓ Création du **chemin piétonnier** qui traverse toute la ville ;
- ✓ **Voirie** : rénovation d'un grand nombre de rues, dont la rue P-V Couturier ;
- ✓ Construction du CTM (Centre Technique Municipal) et lancement du gymnase du collège ;

Et surtout une présence constante et un respect sans faille de tous

❖ **Au fait, si les finances vont mal, pourquoi avoir décidé les dépenses suivantes depuis 6 mois :**

- 150 000 € de fleurs principalement pour les ronds-points de l'échangeur de la Croix-Bonnet,
- 200 000 € de frais d'étude pour des travaux au COSEC...dont on ne sait rien à ce jour,
- 110 000 € au moins (salaires annuels + charges) pour l'embauche de « connaissances » : la 2^{ème} adjointe du maire UMP d'Elancourt comme directrice du développement économique (compétence intercommunale !) + une directrice de la communication... alors qu'il y a déjà quelqu'un à ce poste,
- 50 000 €, en 2014, pour la création d'une police municipale... qui va coûter très cher en 2015...
- sans oublier 1 million d'euros pour la suppression du cœur de ville.

→ **Faites le calcul...**

❖ **Depuis 6 mois, le maire actuel multiplie les déclarations mensongères pour faire croire qu'il respecte ses promesses de campagne.** La réalité est différente :

| LES PAROLES | LES ACTES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Impôts : « <i>Comme je vous l'ai promis, nous n'augmenterons pas les impôts durant ce mandat</i> », « <i>nous nous refusons à augmenter les impôts</i> » (<u>avril 2014</u>). | <ul style="list-style-type: none"> ○ + 120 d'euros pour tous en 2015 (conseil municipal du 23/09/2014) |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Centre-ville : « <i>Nous allons enfin pouvoir discuter, en toute transparence, avec les Arcisiens pour construire ensemble un nouveau projet qui nous ressemble : aéré et convivial avec des espaces verts, des commerces de proximité et de l'habitat résidentiel doux</i> » (<u>juillet 2014</u>) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Construction de 41 logements, dont 11 sociaux, au 17-19 avenue Paul-Vaillant Couturier. Hauteur : 12 m. Permis délivré le 17 septembre 2014. |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ L'opposition et la démocratie locale : « <i>C'est notre conception du respect de l'opinion d'autrui et de la démocratie locale</i> » (<u>octobre 2014</u>). | <ul style="list-style-type: none"> ○ Censure scandaleuse de la tribune libre de l'opposition dans le journal municipal d'octobre ; + non-respect du règlement intérieur du conseil + aucune commission municipale réunie depuis 6 mois (sauf celle des finances, obligation légale incontournable) |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ L'héritage « alarmant » : « <i>les charges de personnel représentent une masse très importante du budget communal, près de 60%</i> » (<u>octobre 2014</u>). | <ul style="list-style-type: none"> ○ En juin, embauches inutiles de deux directrices catégorie A (salaires les plus élevés de la fonction publique territoriale), pour des postes déjà pourvus ou dépendants de VGP + police municipale (fin 2014) |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Rythmes scolaires : « <i>L'emploi du temps de la rentrée 2014 sera donc celui qui existe aujourd'hui (sans école le mercredi matin). Nous estimons, et vous estimez aussi, pour un grand nombre d'entre vous, que cet emploi du temps est satisfaisant pour le bien-être de vos enfants</i> » (<u>juin 2014</u>). | <ul style="list-style-type: none"> ○ Septembre : instauration de l'école le mercredi matin, sans mise en place des ateliers (TAP) + désorganisation de l'étude : division par 2 de la rémunération des enseignants et embauche d'étudiants pour les remplacer. |

On peut ajouter à ce triste tableau les nombreuses coupes budgétaires : gel de l'achat de livres en médiathèque, suppression des ateliers lecture pour le collège, non remplacement de la directrice du CCAS, partie en retraite, suppression du cadeau de Noël aux plus défavorisés, réduction des aides financières pour l'adhésion aux associations et suppression de ce dispositif pour les adultes...

Vous ne trouverez pas toutes ces informations dans les publications municipales mais sur notre blog :

bienvivreaboisdarcy.blogspot.com